

**L'interroge sur le rayonnement culturel de la France à l'étranger
aujourd'hui**

A. Contexte et description

Dans un premier temps, il est nécessaire de camper le contexte dans lequel l'invitation de la France à la Foire du livre de Francfort 2017 a été lancée. L'une de nos hypothèses de départ est que la France ne serait plus forcément perçue à l'étranger comme une grande puissance mais comme un pays européen économiquement affaibli, au prestige culturel terni, qui ne parlerait plus au monde. On se souvient de cette édition du *Times*⁵ datée du 3 décembre 2007, qui a fait trembler toute la sphère médiatique de l'Hexagone avec son titre : « La mort de la culture française ». On y livrait un dossier réalisé par le journaliste Donald Morrison, solidement argumenté, sur le déclin inexorable de la *french culture*. Si cette position est discutable en soi – et de fait, une véritable déferlante de contre-arguments émanant des milieux intellectuels et médiatiques français s'est élevée immédiatement après la parution de l'article – elle révèle néanmoins un changement de paradigme : la culture française aujourd'hui ne « rayonne » plus à l'étranger, noyée dans l'uniformisation de l'offre culturelle, à une époque où les échanges sont toujours plus accrus. Si la diffusion de la langue française reste un atout majeur de notre époque hyper mondialisée, les déboires économiques, quant à eux, s'accumulent et portent gravement préjudice à l'image de la France. Mais le gouvernement ne chercherait-il pas à le nier, en s'accrochant précisément, et ce de manière obstinée, à une expression aux accents mégalomanes telle que « rayonnement culturel » ? En vantant toujours plus haut, dans le monde éditorial par exemple, la fécondité des auteurs francophones ? En outre, l'Etat, exceptionnellement engagé dans le traitement de la culture par rapport aux autres pays européens, se targue de soutenir la production des artistes. Seulement, n'agit-il pas à contre-emploi, en ce qu'il les pousse certes à produire *plus* mais non à produire *mieux* ? En parallèle, les antennes culturelles françaises à l'étranger souffrent de coupes budgétaires récurrentes et rarement justifiées, qui sont ni plus ni moins qu'un obstacle supplémentaire dans leur mission de diffusion de la culture. Un paradoxe qui met en lumière de nombreux problèmes de répartition du budget alloué à ce domaine.

A. I. Interroger la notion de rayonnement culturel : définition et délimitation

A.I.1. De l'identité au rayonnement

Les fondements de la réflexion développée dans cette partie s'appuient sur le postulat suivant : la culture se définit comme une série de représentations communes à un groupe d'individus, non pas tant pour que ces derniers s'y conforment que pour qu'ils puissent s'en servir comme point de repère : partager une langue, une histoire, des traditions et des codes sociaux communs qui facilitent leur

⁵ Barthes, Elisabeth. Internauts et intellectuels s'insurgent contre "la mort de la culture française". *Le Monde*. [en ligne]. 18.12.2007. Consulté le 15.05.2017. URL: <http://lemde.fr/2gpKFIh>

cohabitation et leur évolution⁶. C'est la première étape de la construction d'une identité culturelle. Celle-ci nous permet de nous orienter dans le monde, elle comble le besoin fondamental d'appartenir à un groupe, de se sentir rattaché à un tout.

Mais appartenir à un tout, pourquoi ? N'est-ce pas pour pouvoir se « différencier » des autres ? C'est en fait par autrui que s'appréhende l'identité. En comparant l'ensemble de nos caractéristiques collectives respectives, la conscience de la différence émerge et, par là même, dans l'altérité, la conscience identitaire⁷. L'autre est à la fois objet de curiosité et de répugnance. De curiosité, car l'éventualité d'un mode de vie différent, tant qu'on ne l'a pas observé de près, est inimaginable, à l'exemple du « Comment peut-on être Persan ? » de Montesquieu (*Les Lettres persanes*, 1721, lettre XXX) qui se scandalise à l'idée que l'on puisse être différent de soi, ne pas obéir aux mêmes rituels, codes et traditions qui font le ciment de l'identité collective. De répugnance, car l'identité d'autrui constitue une vague menace pour la nôtre, susceptible de l'effacer. C'est de ce sentiment de menace que naît une posture auto protectrice, qui consiste à tenir l'identité propre comme seul référent intrinsèquement valable et à caricaturer l'autre par comparaison, attitude dont les fruits ne sont autres que les clichés et les stéréotypes. Ces derniers, cependant, s'ils sont certes réducteurs, sont nécessaires : première étape du processus d'acceptation de l'autre, il apporte bien des clefs de compréhension pour décrypter ses comportements, comprendre ses réactions, discerner ses peurs et ses désirs. Ces éléments sont un atout clef de la communication des instituts culturels à l'étranger : jouant sur les représentations mentales de la culture cible à propos de la culture source, ils décuplent les symboles et s'en servent pour véhiculer de nouvelles idées.

Ainsi l'identité culturelle arbore-t-elle au moins deux facettes : d'une part, mon identité de groupe telle que je la perçois en tant que membre dudit groupe, dans toute la richesse de ses codes et de ses valeurs, portés par les interactions sociales, et d'autre part mon identité telle qu'elle est perçue par les autres. Les deux visions s'enrichissent mutuellement : la mienne, en ce que, de par mon histoire personnelle, je l'alimente et la fait constamment évoluer, et celle de l'autre, qui analyse les codes les plus visibles pour lui et cristallise mes valeurs et mes traditions jusqu'à les ériger au rang d'imaginaires sociaux. Plus ces imaginaires sont forts, marquants, attractifs, plus ma culture est-elle susceptible d'être « comprise », au sens étymologique du terme, autrement dit « absorbée » par les autres⁸. Or, jouer de cet ascendant de la culture est une démarche politique essentielle : si je tiens ma culture pour seule valide, il me semble légitime de tenter de l'ériger au rang de culture unique, à faire adopter par tous, posture hautement paradoxale dans la mesure où, on l'a vu, gommer la différence

⁶ Subirats, Joan. Globalisation et identités. In BONNET Lluís. NEGRIER, Emmanuel. *La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité*. La Découverte/PACTE Grenoble. 2008. Pp. 52-57.

⁷ Charaudeau, Patrick. "Réflexions sur l'identité culturelle. Un préalable nécessaire à l'enseignement d'une langue", dans Gabry J. et Alii, *Ecole, langues et modes de pensée*, CRDP Académie de Créteil, 2005.

⁸ Ibid.

reviendrait à annihiler mon identité⁹. Ceci illustre cependant une autre idée, selon laquelle la culture serait un outil au service de la gouvernance. En effet, elle se voit par exemple régulièrement attribuer un rôle de soutien dans les échanges internationaux. Élise Lanoe, spécialiste des échanges franco-allemands¹⁰ à l'époque de la décolonisation, en fournit un exemple très parlant en évoquant les relations économiques florissantes de la France et de la RFA avec le Brésil au cours des années 1940-1960. Tandis que la RFA, en lutte contre le communisme au même titre que le Brésil et son régime autoritaire, établit des échanges prospères avec le pays, la France voit sa crédibilité politique chuter dangereusement suite aux nombreux incidents liés à la perte progressive de ses colonies. Afin de rehausser son prestige, son seul recours est d'exacerber l'aspect culturel de ses relations avec le Brésil. Au cours des années soixante, dix comités de l'Alliance française ont été ouverts sur tout le territoire brésilien, jusqu'à compter plus de cinquante associations au début des années 1980. Leur objectif est de mettre à portée de tous la littérature, la musique, le cinéma et tous les aspects de « l'art de vivre » à la française. Les faire adopter, c'est améliorer l'image de la culture qui les porte et asseoir ainsi l'influence politique de tout le pays, que le terme de « rayonnement » ne fait que désigner avec une pudeur teintée d'orgueil. Une dimension qui, aujourd'hui, est mise à mal par l'accroissement des échanges et leur rapidité : puisque toutes les cultures sont désormais brassées dans le grand chaudron de la mondialisation, peut-on encore parler de « rayonnement » de telle ou telle culture ? Une culture peut-elle être plus attirante, c'est-à-dire influente qu'une autre ?

A.I.2. Limites du concept de rayonnement culturel

Sur le site officiel du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, on trouve actuellement 162 résultats pour le mot « rayonnement », et jusqu'à 408 résultats pour les mots « rayonnement culturel »¹¹, tous articles confondus. Ceci révèle la grande importance que revêt la collocation, consacrée depuis plusieurs décennies et omniprésente dans le jargon politique et diplomatique. Mais depuis quand existe-t-elle exactement et que révèle-t-elle en soi de l'appréhension de la culture française par les Français et leur gouvernement ?

Selon le CNRTL (2012), portail de ressources linguistiques en ligne, l'une des nombreuses acceptions du terme « rayonnement » est la suivante : « Influence qui se propage à partir d'une source intellectuelle ou morale dont le prestige exerce une grande attraction et par métonymie, cette source elle-même. Rayonnement d'une civilisation, d'une doctrine, d'une œuvre. « *Tous, catholiques,*

⁹ Arendt, Hannah. *Le système totalitaire*. Chapitre III. Paris, Points Seuil, 1972. p.228 : « Pour confirmer mon identité, je dépends entièrement de celle des autres ».

¹⁰ Lanoe, Elise. Les diplomaties culturelles de la RFA et de la France face à la guerre froide : quel progressisme pour les politiques culturelles extérieures ? ILCEA [En ligne]. Soutenu le 20.06.2012, mis en ligne le 4.07.2012, consulté le 4.10.2017. URL : <http://ilcea.revues.org/1479>

¹¹ France Diplomatie. Consulté le 6.10.2017. URL : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

protestants, etc., contribuent à ce rayonnement de la France que l'univers proclame » (Barrès, Cahiers, t. 11, 1916, p. 202) ». ¹² Le recours à ce terme dans le sens métaphorique du déploiement d'une puissance, et non plus dans le sens physique d'un processus énergétique, apparaît cependant bien avant 1916, à savoir dès la fin du XIX^e siècle. Selon Benjamin Pelletier, spécialiste des relations interculturelles, la rhétorique du rayonnement culturel trouve en effet ses racines dans le contexte d'une époque obnubilée par l'occupation, puis la colonisation de l'Afrique, et dont le point d'orgue n'est autre que la conférence de Berlin : du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, quatorze puissances européennes, dont l'empire allemand de Bismarck, la République française de Jules Grévy ou encore le Royaume de Belgique de Léopold I^{er} délibèrent le partage de l'Afrique. La France, porteuse des lumières du savoir, la France des années 1880 est un pays *solaire* à la mission civilisatrice. Centre du monde qui irradie, « phare rayonnant qui éclaire le monde »¹³, le pays ne doute pas de son pouvoir et de son empire sur les autres. De fait, c'est à cette époque qu'il déploie différentes tactiques pour diffuser sa culture. L'*Association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger* est ainsi créée en 1883, avant de devenir le réseau « Alliance française » en 1886 et d'être reconnu d'utilité publique. La langue française est officiellement le premier outil d'influence à l'étranger. Une seconde entreprise, cruciale et d'autant plus délicate, consiste à convaincre le peuple français¹⁴ lui-même de sa propre gloire, et du bien-fondé de sa mission de civilisation. Pour cela, il est nécessaire de l'impliquer dans le rapport aux peuples noirs. L'Exposition Universelle de 1889 à Paris est le premier événement d'envergure à remplir cette fonction : parmi les nombreux pavillons chapeautés par la manifestation, on compte un « village noir » qui accueille près de 400 indigènes. Ceux-ci reproduisent théâtralement des scènes typiques de leur vie quotidienne sous les yeux parfois choqués, parfois méprisants mais toujours curieux des visiteurs européens¹⁵. Ces mises en scène se reproduisent régulièrement au cours des années suivantes, en 1894 à Lyon, en 1906 à Marseille, et pour la dernière fois en 1931, de nouveau dans la ville Lumière. L'Autre devient un phénomène de foire, un objet exotique dont l'incompréhensible extravagance, caractérisée par sa sauvagerie, son ignorance des codes de la civilisation européenne et son impossibilité de communiquer dans la langue du pays d'accueil, ne peut que mettre en lumière, par contraste, la supériorité de la France et, de manière indirecte, celle des Français.

C'est donc dans ce contexte que la notion de rayonnement culturel a vu le jour, ce qui n'est pas sans laisser de grands doutes sur l'évolution sémantique de cette expression aujourd'hui. Car, de ce passé universaliste, héliocentriste, découle l'idée inconsciente et généralement acceptée de la

¹² Def. N°4. *CNRTL pour Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*. CNRS-ATLIF. 2012.

¹³ Pelletier, Benjamin. Gestion des risques interculturels. D'où vient le « rayonnement de la France ? [en ligne]. Mis à jour le 27.12.2010. Consulté le 20.06.2017. URL : < <http://bit.ly/2g6viqZ> >

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Bouyer, Anaëlle. Exotisme et commerce : Les « villages noirs » dans les expositions françaises (1889-1937). In: *Outre-mers*, tome 90, n°338-339, 1er semestre 2003. L'Etat et les pratiques administratives en situation coloniale, sous la direction de Marc-Olivier Baruch et Vincent Duclert. pp. 273-291.

grandeur de la France. Lors de son discours d'investiture, le 15 mai 2012, François Hollande faisait fièrement référence à ce rayonnement qui a traversé les décennies et survécu aux pertes successives d'influence et de puissance française sur la scène internationale : « Mais je l'affirme ici : il n'y a pas de fatalité, dès lors [...] que nous mobilisons pleinement les forces et les atouts de la France. Ils sont considérables : la productivité de nos travailleurs, l'excellence de nos chercheurs, le dynamisme de nos entrepreneurs, le travail de nos agriculteurs, la qualité de nos services publics, le rayonnement de notre culture et notre langue. »¹⁶. Seulement, comment aller de l'avant lorsque l'on part du principe que la réputation de la France n'est plus à faire, que son influence est si bien installée qu'elle n'a plus besoin de faire ses preuves ? Cette question se pose d'autant plus dans un contexte de concurrence féroce entre puissances mondialisées, qui luttent toutes pour le même flambeau de gloire.

Ces limites peuvent fournir quelques clefs de compréhension dans la crise interne que traverse actuellement la France : elle se traduit d'une part par un protectionnisme étatique – on retrouve l'Etat tout-puissant et confiant en ses lumières – mais souvent trop envahissant ; d'autre part, on assiste depuis les années 1990 à une lutte acharnée autour de la définition des biens culturels, à la merci de la globalisation et d'une logique de surconsommation.

A. II. Culture française en crise interne

A.II.1. Les artistes, fonctionnaires sous perfusion étatique ?

Fruit d'un long débat entre les sphères politique et intellectuelle françaises, la politique culturelle publique de la France est longtemps restée sans exemple au sein de l'Union européenne. Si aujourd'hui, de nombreuses démocraties libérales européennes traitent la question de la culture et des industries culturelles¹⁷ comme une priorité de leur agenda, la lutte pour la légitimité d'une « démocratisation de la culture » a cours depuis la fin des années quarante en France. À la création sans précédent d'un Ministère des Affaires culturelles en 1959, qui marque l'institutionnalisation d'un projet impulsé notamment par le général de Gaulle et confié à André Malraux, le soutien de l'Etat aux artistes et à l'ensemble des industries culturelles se met en place. Un décret daté du 24 juillet 1959 énonce que « le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent »¹⁸. L'État devient garant d'une nouvelle forme de liberté,

¹⁶ Wikisource. Discours d'investiture de François Hollande. 12.05.2012. . [Consulté le 6.10.2017]

¹⁷ Poirrier, Philippe (dir.), Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde, 1945-2011. Paris, *La Documentation française*, 2011 ; SAINT-PIERRE Diane et AUDET Claudine (dir.) , Tendances et défis des politiques culturelles. Analyses et témoignages, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009

¹⁸ Poirrier, Philippe. « La politique culturelle en débat. Introduction » dans Philippe Poirrier (Ed.) *La politique culturelle en débat, anthologie 1955-2012*, Paris, La Documentation française, 2012, p. 19-40.

laquelle ne passe plus uniquement par le savoir – que permet la scolarisation obligatoire et gratuite pour tous, héritage de Jules Ferry – mais également par l'accès à la culture. Toutefois, la culture célébrée par la politique malrucienne et celle de ses successeurs demeure élitiste, laissant en marge des expressions culturelles jugées mineures, telles que le jazz ou la mode. Le passage de la gauche au pouvoir avec l'élection de François Mitterrand en 1981 marque un tournant décisif de la politique protectionniste française, jusqu'à devenir aujourd'hui une forme de tradition¹⁹.

Le double mandat de Jack Lang au Ministère de la Culture, de mai 1981 à mars 1986 puis de mai 1988 à mars 1993, rend en effet en plus étroites les relations entre Etat et culture. Sous sa direction, le budget est doublé : pour la première fois, la dimension économique de la culture est publiquement assumée. Le ministère connaît de grandes mutations : création de nouvelles manifestations culturelles telles que la Fête de la Musique en 1982, rénovation de nombreuses institutions culturelles (Conservatoire supérieurs nationaux de Paris et de Lyon, L'École du Louvre...), prix unique du livre et plus tard TVA à 5,5% sur les biens culturels.

Cet engagement protectionniste s'illustre particulièrement par la défense de « l'exception culturelle », qui a pour vocation de protéger les produits culturels du libre-échange, leur évitant ainsi d'être relégués au rang de marchandises. Par conséquent, ils ne sont pas soumis aux mêmes réglementations que ces dernières. Cette décision, à l'initiative de la France, survient lors des négociations de l'été 1994 sur le renouvellement des accords multilatéraux du GATT. Les Etats-Unis proposent à l'Union européenne de supprimer majorité de ses taxes douanières à condition d'obtenir en échange une plus grande souplesse se traduisant par la suppression des quotas et des taxations spécifiques pour les films américains. Ce que la France n'a pas accepté afin de protéger son cinéma et ses industries culturelles. Cette action participe à l'époque à l'élaboration d'une image positive de la France à l'étranger, au même titre que les valeurs humanistes de la République, héritées des Lumières, qui lui confèrent une aura forte : la France, pays des droits de l'homme est aussi défenseuse de la Culture²⁰.

Cet élan protectionniste, on le voit, n'a de cesse de se renforcer : en 2016, Audrey Azoulay, Ministre de la Culture et de la Communication sous François Hollande²¹, annonce le plus haut budget jamais enregistré, d'une valeur de 10 milliards d'euros répartis sur l'ensemble des secteurs de la culture. Le ministère, désireux d'incarner « une action volontariste », présente un programme articulé

¹⁹ Cf. discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, pour la réception des artistes et créateurs à l'occasion des négociations de Seattle. Palais de l'Elysée, 16.11.1999

²⁰ Subirats, Joan. Globalisation et identités. In BONNET Lluís. NEGRIER, Emmanuel. *La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité*. La Découverte/PACTE Grenoble. France : 2008. P.53

²¹ Ministère de la Culture. *Projet de loi de finances 2017 [en ligne]*. 28.09.2016. [Consulté le 10.09.2017]. URL : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministère/Budget>>

autour de quatre priorités en faveur de la jeunesse, de la création, d'une égalité d'accès à la culture partout en France et de l'investissement pour l'avenir.

Si ces mesures marquent un engagement très fort aux côtés des artistes et de tous les représentants de la culture, il pourrait néanmoins présenter quelques effets pernicioeux. Peut-on établir une relation entre l'essoufflement de la culture française à l'étranger et l'attitude pour le moins interventionniste du gouvernement dans la sphère créatrice ? En 2007, le journaliste Donald Morrison²² déplore ce qu'il nomme « l'ingérence » de l'État dans la création, responsable de son étouffement et d'un manque de motivation cruciale dans la recherche de la qualité. Selon lui, cette attitude pousserait à suivre le raisonnement suivant : pourquoi produire bien quand on peut se permettre de produire, tout simplement ?

A. II. 2. De l'artisanat à la production de masse. Aperçu du monde éditorial

Il se trouve que le monde de l'édition française est un excellent indicateur de la crise identitaire, dans la mesure où le livre occupe en France une place prépondérante, en tant qu'objet d'une longue tradition culturelle et littéraire : de Molière, Balzac, Hugo jusqu'à Camus ou encore Houellebecq, le pays ne manque pas d'écrivains, par ailleurs de renom international. D'après le rapport du 17 mars 2016 publié par le Syndicat National de l'Édition²³, le secteur du livre serait le premier producteur de contenus culturels en France avec 5,7 milliards d'euros d'investissement, loin devant la création de programmes TV (1,7 M€), de films pour le cinéma (1,4 M€) et l'édition musicale (1,2 M€). Il s'agit en cela du premier bien culturel français. Malgré une baisse continue du temps consacré à la lecture, un sondage de 2015 précise que 48% des Français déclarent lire tous les jours, et 85% se disent lecteur régulier. Une place de choix est donc réservée au livre dans le quotidien. De même, le secteur offre une pluralité de métiers, facteur de dynamisme de la vie active : d'après une étude du Ministère de la Culture²⁴, il totaliserait plus de 80 000 emplois toutes professions confondues, à savoir dans l'édition, la diffusion, la distribution, le commerce de détail et les bibliothèques, ce qui représente à peu près 0,4 % de la population active et jusqu'à 20 % de l'ensemble des emplois du secteur culturel, soit plus de 85 000 postes. Le milieu littéraire est donc une composante importante de la vie culturelle et professionnelle française, et ce, peut-être parce que le livre demeure incontournable, à la fois moyen d'évasion, d'éducation et de réflexion.

²² Morrison, Donald. La mort de la culture française. In *Time Magazine*. 21.11.2007. Paris. N°12032007

²³ Syndicat National de l'Édition. *Les chiffres clefs du livre et de l'édition 2016*. [en ligne]. Consulté le 17.03.2017. URL : http://www.sne.fr/wp-content/uploads/2016/03/SNE_Chiffres-de-ledition_mars-2016.pdf

²⁴ Ministère de la Culture. *Marché du livre*. Rapport de 2014. URL : < <http://bit.ly/2y4UtBg> >

Or, c'est bien à ce titre qu'il est fragile : son contenu reflète directement les aspirations d'une culture²⁵. Par l'écriture sont véhiculés symboles, modes de pensée et valeurs dans toute leur richesse et leur diversité. Si l'on met à mal cette diversité, on compromet gravement la liberté d'expression, et la richesse précédemment évoquée vient à s'amenuiser. Depuis les années 1980, on observe en France un phénomène croissant de concentration²⁶ dans le monde de l'édition, à savoir autour de grands groupes, rachetant nombres de maisons d'édition prestigieuses. Cette pratique a pour double inconvénient de brider la créativité unique de chacune de ces maisons, et de vouloir adapter le livre à des critères de rentabilité, dangereux pour son rôle de garant de la réflexion. Prenons pour exemple Havas, qui entre dans l'édition en 1976 en prenant une participation dans le capital de la Compagnie Européenne de Publication (CEP). D'acquisition en acquisition naît Havas Publication Edition, devenue par la suite le groupe franco-américain Vivendi Universal Publishing. Vivendi est aujourd'hui le plus grand groupe d'éditions en France et regroupe une soixantaine de marques d'édition, suivi de près par Lagardère, une autre *major*. Une concentration qui, malgré son ampleur, demeure discrète car les maisons d'éditions rachetées ont systématiquement conservé leur nom : *Fayard, Hachette, Plon, Nathan, Bordas, Presses de la Cité...* Mais leur portefeuille ne s'arrête pas aux frontières de l'Hexagone, puisque les deux géants se développent aussi bien en Europe qu'en Amérique. Ainsi l'édition scolaire de Vivendi ne se limite-t-elle pas seulement à Nathan, Bordas ou Larousse, mais côtoie les maisons d'éditions Anaya en Espagne, Attica et Scipione au Brésil et constitue un concurrent très sérieux de Pearson, en Grande-Bretagne²⁷. L'édition scolaire, segment à première vue des plus inaptes à l'export, est contre tout attente un atout clef de la globalisation éditoriale, ce qui n'est pas sans remettre en question le devenir de l'éducation, pilier d'une culture : si les outils pédagogiques sont contrôlés par Vivendi et Lagardère, comment garantir la pluralité des opinions et l'apprentissage de la démocratie ? De l'uniformisation naît la crise de l'identité : sans valeurs personnelles, en l'occurrence nationales, point de particularité. Les saveurs de la culture s'estompent.

Mais pour une multinationale, c'est le critère de rentabilité qui l'emporte. Or, il s'avère que la logique de rentabilité exerce une influence sur la nature des livres sélectionnés pour la publication. Ainsi choisit-on de mettre de côté les livres « novateurs » sous prétexte qu'ils représentent un échec commercial potentiel. Le 9 juin 1998, alors que la mutation de l'édition est déjà bien avancée, *Le Monde* recueille ces propos de Jérôme Lindon, anciennement directeur des Editions de Minuit, connues pour leurs choix éditoriaux souvent à contre-courant de leur époque²⁸ : « Une telle transformation du paysage de l'édition tend inévitablement à priver de toute chance d'être lues, et par

²⁵ Brémond, Janine et Greg. *L'édition sous influence*. Editions Liris, Paris, 2002. pp. 9-10.

²⁶ Ibid. pp 15-17

²⁷ Ibid. pp 19-21

²⁸ Robin, Christian. Les éditeurs publient-ils trop de livres ?. Dans *Communication et langages*, n°143, 1er trimestre 2005. Dossier : Productions médiatiques et logiques publicitaires. pp. 71-90.

conséquent d'être publiées, les nouveautés d'exception qui ne répondent pas aux critères de valeur en vigueur au moment où elles voient le jour. Mais qui remarque l'absence d'un éditeur inconnu ? ». Lorsque Jérôme Lindon publiait les œuvres de Samuel Beckett ou de Pierre Bourdieu, personne n'aurait pu prévoir leur succès. Mais ces publications risquées, s'appuyant sur des critères de qualité dans l'espoir d'apporter une pierre nouvelle à l'édifice de l'intelligence humaine sont aujourd'hui rares, supplantées par des ouvrages à la fois faciles à promouvoir, à diffuser, à vendre et enfin, à traduire puis exporter. L'ingérence des services marketing dans ces démarches décuple par ailleurs les préoccupations liées au profit : on s'intéresse d'autant moins au contenu du livre qu'au lien entre son thème, son public cible et les moyens de diffusion à disposition : le choix des couleurs, de la mise en page, de l'écriture, l'originalité de la campagne publicitaire dont il fait l'objet sont autant d'éléments qui font du livre un *business*. Le terme de « lecteur » n'est plus tant approprié que celui de « consommateur », qui s'étend à tous les pays.

Ces stratégies commerciales, liées à la littérature, sont-elles réellement efficaces ? Perçoit-on un regain d'intérêt pour la culture française, à présent que celle-ci se trouve noyée dans l'immense offre culturelle, à échelle industrielle, des biens culturels, pas seulement du livre ? On conçoit en effet que, dans ce contexte, la particularité de la culture soit mise à mal et peu recherchée à l'étranger de nos jours, comme le dénonce le journaliste américain Donald Morrison dans sa réflexion intitulée « Que reste-t-il de la culture française ? » (2007). La France ne trouve plus d'écho sur la scène internationale : elle véhicule des images sans grande originalité, ou une réflexion autocentrée qui ne touche que peu le public hors Hexagone. Mais si les considérations économiques sont à présent au cœur de la vie culturelle française, c'est aussi et surtout par nécessité. De fait, la crise économique, couplée à la crise identitaire, touche toutes les strates du gouvernement, y compris sa politique extérieure.

A.II.3. Coupes budgétaires récurrentes, menace pour la politique extérieure

Le réseau culturel français, vitrine de la culture et du débat d'idées français à l'étranger²⁹, fait partie des victimes collatérales de la crise économique. Instrument diplomatique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, constitué d'acteurs publics tels que les instituts et les centres français ou les antennes spécialisées (Campus France), il a longtemps été fortement dépendant de l'État. Or, il est depuis quelques années au cœur d'un vaste programme de restructuration, qui vise d'une part à réorganiser la distribution des postes occupés par les acteurs du réseau, en en réduisant le nombre, et d'autre part à leur faire acquérir une toute nouvelle indépendance financière.

²⁹ Site officiel de l'Institut français, 2017. URL : <http://www.institutfrancais.com/fr/faites-notre-connaissance-0>

En juillet 2010, l'opérateur Cultures France (2006) se voit supplanté par la création de l'Institut français. Ce dernier devient un seul et unique nom, décliné d'un pays à l'autre (Institut français d'Autriche, Institut français du Japon.....). Son statut d'Établissement Public à caractère industriel et commercial (EPIC) vise d'une part l'autofinancement de ses activités et d'autre part la démultiplication de ses missions³⁰ : on ne se consacre plus seulement à l'enseignement du français, mais à la diffusion des arts plastiques, du théâtre et de la danse, de la musique, des œuvres cinématographiques et littéraires, à travers des bureaux spécialisés. La création des Instituts français est le signe d'une volonté de donner davantage d'autonomie aux acteurs culturels à l'étranger avec un label unique directement identifiable. Cependant, ainsi détachés de l'État qui compte pouvoir alléger partiellement son budget, ils sont d'autant plus vulnérables face aux aléas de la crise, fragilisés dans leurs fondations même en raison des restructuration de postes, et sont soumis à des critères de rentabilité qui démystifient totalement le caractère « rayonnant » de la culture française à l'étranger.

Les instituts français les moins rentables sont d'ailleurs fermés sans plus de cérémonie. C'est ainsi qu'en Allemagne, plus de 50% des instituts ont été contraints de mettre la clef sous la porte, passant de vingt-six à onze établissements à travers tout le pays³¹. L'Institut français de Berlin, l'un des plus importants en terme de visibilité et d'actions culturelles avec plus de soixante-dix manifestations par an, a réchappé de peu à cette épidémie. En 2013, sa fermeture et la vente de la prestigieuse Maison de France qui l'abrite ont été annoncées publiquement, provoquant un scandale et bientôt une vague de soutien sans précédent de la part des Berlinoises, des Français de Berlin ainsi que du maire du quartier de Charlottenburg-Wilmersdorf où est localisé l'institut.³² Finalement, à l'issue d'une année d'incertitude qui n'a pas arrangé la petite économie de la maison (baisse de la fréquentation au service des cours et à la médiathèque), une solution a été trouvée : la fondation du Cercle des Amis de la Maison de France, réunissant plus d'une soixantaine de mécènes francophiles. C'est grâce à leur soutien que l'action culturelle française dans la capitale allemande peut continuer à œuvrer pour le « rayonnement de la France », dont le gouvernement semble faire étonnamment peu de cas. Cet exemple a néanmoins révélé que les questions cruciales de financement des instituts, parce qu'il prennent à la gorge les collaborateurs qui les font vivre, empêchent ces derniers d'assurer correctement leur travail de diffusion.

On constate donc un paradoxe : tandis qu'il se targue de soutenir massivement les artistes au sein du pays, par le biais de subventions, de quotas et de bourses multiples, et ce dans le but affiché de

³⁰ Préma, Christophe. La restructuration du réseau culturel français au quotidien. *La nouvelle revue du travail* [En ligne] 2013, mis en ligne le 30.03.2013, consulté le 9.10.2017. URL : <http://nrt.revues.org/951>

³¹ Hourcade, Jean. Il faut sauver le réseau culturel français à l'étranger. *Le Monde*. 20.01.2011. [En ligne] Consulté le 9.10.2017. URL : <http://lemde.fr/2y7CCaG>

³² Noce, Vincent. L'Institut français sacrifié à Berlin. *Libération*. 24.04.2013. [En ligne] Consulté le 9.10.2017. URL : <http://bit.ly/2y6DRXz>